

OVIVE NTM

AR CARB NA D



Xi : Irritant

Attention



1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification du produit : Poudre.
Nom commercial : OVIVE NTM
Code du produit : AR CARB NA D
Type de produit : Bases.
Usage : Industries chimiques.
Identification de la société : OVIVE
 ZI A- 10 rue de Lorival
 59113 SECLIN
 Tél : 03 20 45 10 10
 Fax : 03 20 45 03 30
 contact@ovive.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Irritant pour les yeux.
Identification des dangers : **Provoque une sévère irritation des yeux.**
Mode d'exposition dominant : Inhalation de poussière.
Symptômes liés à l'utilisation
 - **Inhalation** : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses. Toux. Essoufflement.
 - **Contact avec la peau** : Rougeur.
 - **Contact avec les yeux** : Douleur. Rougeur. Larmes.
 - **Ingestion** : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Substance.
 Carbonate de sodium
 No CAS :000497-19-8
 No CE :207-838-8
 Numéro annexe :011-005-00-2
Composants : Ce produit est dangereux.

OVIVE

ZI A- 10 rue de Lorival 59113 SECLIN
 Tél : 03 20 45 10 10
 Fax : 03 20 45 03 30
 contact@ovive.fr

En cas d'urgence :

OVIVE NTM
AR CARB NA D
3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
Carbonate de sodium	:	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	Xi; R36 Eye irrit 2

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

4 PREMIERS SECOURS

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de malaise consulter un médecin.
- **Contact avec la peau** : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Classe d'inflammabilité** : Non combustible.
- Risques spécifiques** : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.
- Moyens d'extinction** : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection contre l'incendie** : Porter un équipement de protection adéquat.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions pour les personnes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.
- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général** : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
- Stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Manipulation** : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.
- **Protection des mains** : Gants.
- **Protection de la peau** : Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection.
- **Protection des yeux** : Lunettes.

OVIVE NTM

AR CARB NA D

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Poudre.
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Inodore.
Masse moléculaire	: 106
Point de fusion [°C]	: 851 °C
Point de décomposition [°C]	: >400°C
Densité	: 2.53
Solubilité dans l'eau [% poids]	: 212.5 g/l

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.
Réactions dangereuses	: Acides forts.
Propriétés dangereuses	: Aucune donnée disponible.
Matières à éviter	: Acides.
Conditions à éviter	: Humidité.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 2800
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: >2000
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: 2300
- Cutanée	

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Persistance - dégradabilité	: non applicable
CL50-96 Hrs - Bluegill sunfish [mg/l]	: 300
EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: 200

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités	: Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
-------------	--

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale	: Non réglementé.
----------------------	-------------------

OVIVE NTM

AR CARB NA D

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Classification CE : Carbonate de sodium
No CAS :000497-19-8
No CE :207-838-8
Numéro annexe :011-005-00-2
Xi; R36

Etiquetage CE

Symbole(s)



: Xi : Irritant

Phrase(s) R

: R36 : Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S

: S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

• **Pictogrammes (Mentions de mise en garde)**



16 AUTRES DONNÉES

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

Fin du document